

Questions orales

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai à plusieurs reprises affirmé qu'il n'était pas possible pour un gouvernement de répondre à des manifestations comme celles qui se passent à Montréal concernant la grève de la faim pour mettre en cause des décisions gouvernementales, autrement on risque de faire face de façon régulière à ce type de situation. Maintenant, nous avons beaucoup réfléchi à cette question soulevée par la députée d'Argenteuil—Papineau, et je pense qu'il est un peu de la tradition du Canada de considérer que des cas comme ceux-là puissent être évalués sur un plan peut-être aussi bien familial qu'individuel. Alors je suis d'accord avec la députée pour demander, je vais le faire, demander au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à mes fonctionnaires, de procéder immédiatement à l'émission de permis pour autoriser les trois personnes, les trois femmes qui sont . . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Monsieur le Président, c'est très important, pour autoriser les trois femmes dont, actuellement, les maris sont à Montréal. Ceci ne présume pas de la décision concernant leur statut ou non de réfugiés. Ceci ne fait que réunir la famille, c'est-à-dire le père, la mère et il y a certains enfants en cause. Mais, encore une fois, la décision concernant leur statut de réfugiés ou non sera prise en fonction d'autres critères. Mais nous les autorisons immédiatement à venir au Canada.

* * *

POSTES CANADA

LE PRÉSUMÉ PLAN DE FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE RURAUX—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Hier, le ministre, devant le Comité de l'administration du gouvernement, a dit que Postes Canada n'a pas de plan ou de liste des fermetures des bureaux de poste en milieu rural. Tandis qu'hier, dans l'après-midi, M. Jack Van Dusen, porte-parole de Postes Canada, a admis que le plan de Foothills, en Alberta, de fermer 200 bureaux de poste à travers le pays pour cette année est exact. Qui dit la vérité, le ministre ou M. Jack Van Dusen?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce que j'ai déclaré au comité, hier, tient toujours, à savoir qu'en fait, il n'existe aucune liste de 200, 20 ou 2 000 bureaux de poste dont la fermeture est prévue. Dans une lettre que j'ai envoyée à tous les députés et dont le député devrait prendre connaissance, j'ai précisé que lorsqu'un receveur des postes partira, ou prendra sa retraite ou lorsque nous perdrons le bail d'un bureau de poste, et le reste, on examinera la situation, afin de déterminer si, en fonction de l'évolution démographique et des circonstances, ce genre de service s'impose toujours. Au cours des cinq prochaines années, nous accroîtrons de 6 000 le nombre des bureaux au lieu de le réduire.

LA LISTE PRÉSUMÉE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, s'il n'existe aucune liste, comme le ministre le prétend, comment peut-il donner un avis de 90 jours aux Canadiens aux fins de consultations? Pourquoi le ministre ne demande-t-il pas aux Postes canadiennes de rendre la liste publique, afin que les Canadiens aient le temps voulu pour procéder aux consultations nécessaires et décider si oui ou non ils souhaitent conserver leur bureau de poste tel qu'il est à l'heure actuelle ou avoir plutôt un nouveau bureau de poste qui sera simplement un kiosque auquel des timbres seront vendus, comme on le leur offre maintenant? Le ministre fera-t-il preuve de franchise envers les Canadiens?

• (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'en viens rapidement à la conclusion que la seule façon de mettre un terme à ces questions répétitives est de fabriquer de toutes pièces une liste imaginaire et de la transmettre au député, afin qu'il puisse parcourir le pays et d'alarmer les gens. Il n'existe aucune liste. Je regrette, mais il n'y a pas de liste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DES INVESTISSEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, étant donné les circonstances ma question s'adresse au vice-premier ministre. La ministre du Commerce extérieur a dit hier que le premier ministre voulait discuter des investissements dans le cadre des entretiens sur le libre-échange avec les premiers ministres provinciaux bien que Simon Reisman n'ait pas le mandat de négocier cette question. La ministre confirme-t-elle que c'est parce que les États-Unis ont demandé une concession de plus dans les entretiens sur le libre-échange, à savoir que leurs investisseurs aient les mains plus libres?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je confirme que nous n'avons pas fait une telle concession aux États-Unis. Le député a raison de dire que le Cabinet n'a accordé aux négociateurs aucun mandat dans ce domaine à part évidemment les investissements ayant trait au commerce, ce qui était spécifié dans les propositions initiales échangées par le premier ministre et le président. La discussion de ce soir a simplement pour but d'entendre les opinions des premiers ministres sur la question parce qu'aucun mandat n'a été accordé aux négociateurs par le Cabinet. Tout le processus de consultation avec les premiers ministres, le secteur privé et les provinces a pour but de rassembler des informations et d'écouter tous les groupes, toutes les parties intéressées et tous les Canadiens qui sont touchés par les discussions sur le libre-échange.

M. Langdon: Franchement, on se demande à quoi bon recueillir des avis si le sujet ne va pas être abordé à la table des négociations.